Toutes les informations sur le transport scolaire Terres de Montaigu

version en ligne

Édito

Rentrée 2023 : le transport scolaire assuré par Terres de Montaigu

Depuis son passage en communauté d'agglomération, Terres de Montaigu s'est engagée à organiser la mobilité, et notamment le transport scolaire. A compter de septembre 2023, nous gèrerons donc le transport des 4160 élèves qui habitent sur le territoire et y sont scolarisés.

En prenant cette responsabilité, notre priorité est de maintenir un service de qualité et une offre de proximité adaptée avec des inscriptions facilitées. Les circuits seront quasiment identiques, et nous nous alignons sur les tarifs régionaux.

Nous souhaitons également améliorer la performance environnementale du service, en convertissant progressivement notre flotte avec des véhicules alternatifs (électrique, biogaz..). De plus, chaque enfant sera équipé d'un gilet de sécurité et sera doté d'une carte de transport à badger à chaque passage.

Antoine Chéreau, président de Terres de Montaigu et Anne Boisteau-Payen, présidente de la commission transport scolaire

Inscriptions

À compter de la rentrée de septembre 2023, Terres de Montaigu assure la coordination du transport scolaire auprès des familles habitant l'intercommunalité et dont les enfants sont scolarisés dans l'une des 10 communes membres.

Comment et quand s'inscrire ?

À partir du lundi 22 mai 2023, uniquement sur internet depuis Mon Espace en ligne sur www.terresdemontaigu.fr
• **jusqu'au 23 juin 2023** pour les maternelles, primaires et collégiens,
• **jusqu'au 13 juillet 2023** pour les lycéens.

Je m'inscris

À noter : pour les habitants extérieurs à l'intercommunalité ou les enfants scolarisés en dehors de Terres de Montaigu, le contact restera la région Pays de la Loire avec Aléop.

Inscriptions du 7 juin au 18 juillet 2023

Plus d'infos

Plus d'infos

Sur la carte de transport

À chaque montée, la carte devra être obligatoirement validée pour accéder au véhicule.
Cette carte devra être conservée dans son étui pour rester en bon état de fonctionnement car elle sera réutilisable sur plusieurs années.

Sur le gilet de sécurité

Le gilet devra être obligatoirement porté tout au long des trajets domicile/établissement scolaire, y compris dans le car ainsi qu'à la descente.

Pour toute demande d'ajout de point d'arrêt, les étapes du calendrier et les coordonnées de votre contact de proximité ou découvrir le flyer :

Rendez-vous sur terresdemontaigu.fr

Le service mobilité de Terres de Montaigu reste disponible pour vous orienter et vous accompagner pour l'inscription :
02 55 36 02 07
mobilite@terresdemontaigu.fr

TERRES DE MONTAIGU

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, vous avez le droit d'exercer un pouvoir d'accès et de rectification des données vous concernant. Pour exercer ce droit, veuillez nous contacter.

désinscription